



EDITORIAL

La reprise de l'activité économique s'accompagne d'une inflation provoquée, en grande partie, par une augmentation spectaculaire depuis le début de l'année des prix de l'énergie (+57 % par exemple pour le gaz...). Ces augmentations vont peser lourdement sur les budgets des ménages, des entreprises mais aussi des communes. Bien que cet aspect soit, pour notre collectivité, à relativiser à court terme pour le gaz, puisqu'en 2019, lorsque les cours étaient intéressants, un marché public a figé le tarif pour 4 ans, nous devons néanmoins poursuivre les réductions de consommation d'énergie.

Afin d'y parvenir mais aussi pour répondre aux échéances réglementaires fixées par l'État, des investissements sont donc nécessaires et incontournables. Avec l'appui du conseiller en énergie partagé de TCM, avec lequel nous travaillons depuis de nombreuses années, nous envisageons d'entreprendre des travaux de rénovation sur l'école élémentaire (sa première tranche de construction datant des années 70, avant le 1^{er} choc pétrolier). L'estimation financière s'élevant à plus de 300 000 €, il est indispensable et nécessaire de profiter de l'opportunité des aides qui peuvent être accordées. Le plan de relance rentre pleinement dans ce cadre, et nous assure d'ores et déjà une aide de 40 %. Nous reviendrons très prochainement sur le sujet.

Les manifestations communales reprennent avec prudence et redonnent une note de convivialité dans nos relations, dont nous avons tous besoin. Nos associations ont pu reprendre leur activité, la commémoration du 11 novembre a pu avoir lieu et le repas des aînés aura lieu le 21 novembre prochain. La levée du port du masque chez les jeunes enfants laisse entrevoir une voie d'issue à la crise, mais gardons à l'esprit que la pandémie n'est pas terminée et que les gestes barrières doivent être maintenus.

La commune maintient sa 3^{ème} fleur, signe d'un investissement quotidien remarquable de la part des services techniques et plus particulièrement de l'équipe des espaces verts.

Nous voulons également remercier les participants au concours de fleurissement ainsi que toutes les personnes qui contribuent au travers de l'aménagement et du fleurissement de leur jardin, à l'embellissement de notre commune.

Maxime DUSACQ

Horaires de la mairie
Lundi et jeudi 8h30-12h00/13h30-17h00
Mardi, mercredi et vendredi 8h30-12h00
le samedi de 10h00 à 12h00



ATTENTION

Horaires de l'agence postale communale
Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi 8h30-12h00 et samedi de 10h à 12h00

Mairie de SAINT-GERMAIN

845 Route de Troyes, 10120 Saint Germain ☎ 03 25 75 68 91

Courriel : contact@mairie-saintgermain.fr Site internet : www.mairie-saintgermain.fr



SOMMAIRE

PAGE 2 : LES ÉCHOS DU CONSEIL MUNICIPAL

PAGE 2 : LA VIE DE LA COMMUNE

PAGE 3 : LA VIE DES ASSOCIATIONS

PAGE 3-4 : JEUNESSE ET VIE SCOLAIRE

PAGE 4-5 : VOIRIE-CIRCULATION-INFRASTRUCTURE-
SÉCURITÉ

PAGE 5-6 : CADRE DE VIE- URBANISME-
ENVIRONNEMENT

PAGE 6 : INFOS PRATIQUES

PAGE 7 : MÉDIATHÈQUE

Permanence du Maire et des Adjoints le samedi de 10h00 à 12h00

Nous vous rappelons qu'il est nécessaire de prendre un rendez-vous au secrétariat de la mairie pour tout dépôt de dossier d'urbanisme, mariage, PACS...

LES ÉCHOS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal lors de ses séances du mardi 14 et du jeudi 30 septembre 2021 :

- a approuvé l'ouverture de deux postes de type Contrat « Parcours Emploi Compétences » (CUI-PEC) pour le Service Animation Jeunesse Enfance (SAJE) ;
- a pris acte de la subvention attribuée par TCM pour sa participation au financement de l'éclairage public le long de la RN77 ;
- a approuvé le projet de rénovation de l'éclairage du kiosque devant l'école ;
- a approuvé le renouvellement des conventions d'adhésion de la commune à plusieurs services communs proposés par TCM :
 - « Autorisation des Droits des Sols » (ADS), service chargé d'instruire tous les dossiers d'urbanisme ;
 - « Conseil en Énergie Partagé » (CEP), service dont la mission est d'établir des diagnostics énergétiques des bâtiments de la commune, de formuler des recommandations et de présenter à la commune les modalités de financements existantes pour la réalisation des transformations ;
 - « Règlement Général de la Protection des Données » (RGPD), service qui accompagne la commune dans la mise en conformité des traitements à la loi Informatique et libertés et dans la mise en œuvre du RGPD ;
 - « Capture des chiens et chats errants ».
- a procédé à une décision budgétaire modificative sur le budget communal ;
- a décidé de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles.

VIE DE LA COMMUNE

De belles retrouvailles pour les aînés

Après cette longue interruption due à la crise sanitaire, les aînés se sont retrouvés le 16 septembre dernier autour d'un goûter dans la nouvelle salle commune située dans la résidence senior. Ce fut l'occasion d'échanger sur les attentes de chacun en termes d'activités à venir.

Le jeudi 14 octobre ils ont partagé un repas au restaurant, un agréable moment dans une ambiance joyeuse et chaleureuse que tous ont appréciée. Ils se sont quittés avec l'envie de se retrouver bientôt.



Tous les aînés (plus de 70 ans) sont invités à participer au traditionnel repas des aînés **le dimanche 21 novembre dans la salle de la Comédie,**

N'oubliez pas de vous inscrire en mairie.

VIE DES ASSOCIATIONS

Amicale Cyclo Germinoise

Malgré les inconvénients dus à la pandémie, l'**Amicale Cyclo Germinoise** a pu poursuivre ses activités sans trop de difficultés.

Les contraintes sanitaires ne nous ont pas néanmoins permis d'organiser au cours de ces deux dernières années nos activités traditionnelles. Nous espérons vivement pouvoir le faire en 2022.

Dès à présent vous pouvez prendre votre licence 2022 au prix de la licence 2021.

Notre amicale accueille également les personnes avec un vélo à assistance électrique.

C'est un bon moyen de profiter de tous les avantages du vélo sans aucune difficulté.

Nous vous proposons 3 sorties club afin de découvrir notre association sans engagement de votre part.

Contact : François au 06.43.45.89.64.



JEUNESSE ET VIE SCOLAIRE

Levée du port du masque à l'école

L'épidémie de Covid-19 ayant fortement régressé dans notre département au cours de ces dernières semaines, les autorités préfectorales ont décidé de ne plus rendre obligatoire le port du masque à l'école.

Les enfants vont ainsi pouvoir retrouver une vie plus normale, plus agréable. Les autres gestes barrières doivent toutefois être respectés.



Service Animation Jeunesse Enfance

Les activités du SAJE

Activités périscolaires

Durant ces deux premiers mois, **les petits (de 3 à 5 ans)** ont fait la connaissance de POP le dino, petit dinosaure aux multiples couleurs. Avec lui ils ont pu découvrir le déroulement de la rentrée scolaire et celui de l'automne à travers deux livres.



Des ateliers de gym, de danses et des parcours ont permis aux enfants de tester leurs possibilités physiques, d'élargir et d'affiner leurs habiletés motrices,

Les plus grands se sont « préparés » pour les jeux olympiques au travers de plusieurs activités sportives qui leur étaient proposées. Chacun a pu ainsi se défouler, exprimer son envie de se dépasser ou tout simplement se faire plaisir à travers la pratique d'un sport jusque-là méconnu pour certains d'entre eux.



Vacances d'automne

Les plus jeunes sont partis à la découverte des 4 éléments : **l'air, le feu, la terre et l'eau**. Des jeux, des confections d'objets, des chansons ont permis de leur faire découvrir certaines de leurs propriétés.

Les plus grands ont découvert **le monde de la magie et de la sorcellerie** sous toutes ses formes plus ou moins envoûtantes

Bien évidemment, on ne pouvait pas passer à côté d'une journée consacrée à la fête d'Halloween. Petits et grands, après s'être déguisés, se sont rendus au bal des sorciers.

Les ados ont eu également des vacances bien remplies : journée à NIGLOLAND, initiation au golf, visite du château de VAUX, course d'orientation au Parc des Moulins et pour les plus sportifs tournoi de basket et de badminton avec d'autres structures aubois



La restauration scolaire au diapason de la loi EGALIM

Le 30 octobre 2018, le parlement votait la loi EGALIM issue des États Généraux de l'ALIMENTATION lancée le 20 juillet 2017.

Cette loi a pour objectifs

- d'accroître la **qualité sanitaire, environnementale et nutritionnelle** de nos produits ;
- de favoriser une alimentation **saine, sûre et durable** (c'est-à-dire *viable sur le plan économique et social, préservant l'environnement, la santé et la diversité culturelle*) pour tous ;
- d'intensifier la **lutte contre le gaspillage alimentaire**.

Cette loi s'impose à tous les acteurs de restauration collective publique et donc à notre collectivité pour ce qui concerne la restauration scolaire. Si la plupart des objectifs de cette loi étaient déjà pris en compte dans notre commune, les autres ont été mis en œuvre dès la rentrée de septembre 2021 :

- intégration dans les menus de 50% de produits de locaux (dont 20% de produits bio). Les indications sont données sur les menus affichés (produits BIO, locaux, issus de la pêche durable, etc.) ;
- un repas végétarien au moins une fois par semaine.

VACANCES DE NOEL 2021

Ouverture de l'accueil de loisirs du 20 au 24 décembre.

Date limite pour les inscriptions : vendredi 26 novembre

Mail : saje@mairie-saintgermain.fr

Le SAJE sera fermé dans la semaine du 27 au 31 décembre.



VOIRIE - CIRCULATION - INFRASTRUCTURE - SÉCURITÉ

Viabilité hivernale des chaussées de la commune

Comme chaque année, dès le 1^{er} décembre, la commune met en place une petite cellule opérationnelle chargée de surveiller l'état des routes afin d'en assurer leur viabilité. Dès les premières chutes de neige ou apparition de verglas les services de la commune interviendront afin de garantir la sécurité des usagers sur l'ensemble des rues de la commune.

IMPORTANT :

La viabilité de la RN 77 est de la compétence de l'État.

Celles des routes départementales qui traversent la commune (route de Lépine, rue Louis Guillemin, rue de l'église, route de Laines au bois et route de Saint-Pouange) sont de la compétence du Conseil départemental.

Le trottoir situé devant votre habitation doit être rendu praticable par vos soins.

Vous pouvez être tenus pour responsable en cas de chute d'un tiers devant chez vous.



Travaux rue des Cerisiers

Pendant les vacances scolaires, la rue des cerisiers a été interdite à la circulation pour pouvoir y réaliser des travaux de remplacement des tampons en fonte sur les regards de visite des réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales.

Ces travaux ont été entièrement pris en charge par Troyes Champagne Métropole.



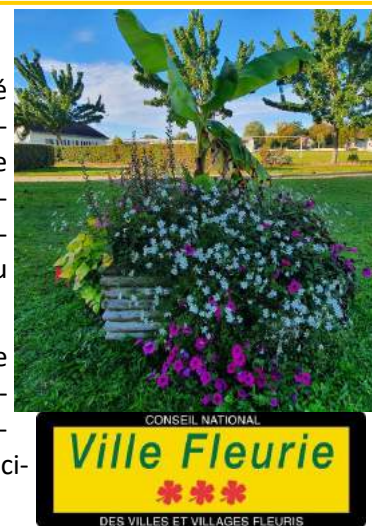
ENVIRONNEMENT - CADRE DE VIE - URBANISME

La commune maintient sa 3^{ème} fleur

Le jury des villes et villages fleuris à l'issue de sa dernière visite, a décidé de maintenir le label « 3^{ème} fleur » à notre commune. Ce label récompense la commune non seulement pour la qualité de son fleurissement, mais également pour le respect de l'environnement (économie d'eau, gestion raisonnée des produits chimiques, protection des espaces naturels, etc...), la qualité du cadre de vie des habitants, l'aménagement paysager, l'entretien de la commune et la préservation du lien social (manifestations diverses).

La confirmation de ce label est à mettre à l'actif des services chargés de l'aménagement et de l'entretien de la commune et plus particulièrement du responsable des espaces verts Christophe RAGON dont le professionnalisme et le savoir-faire sont reconnus de tous à telle enseigne que beaucoup de germinois sollicitent ses conseils pour obtenir de si jolis massifs.

Mais cette 3^{ème} fleur, nous la devons également à tous les germinois qui, en fleurissant leur jardin, participent à l'embellissement de notre commune. La municipalité tient à les en remercier.



Résultat du concours des maisons fleuries

Après une année d'interruption, la commune organisait à nouveau cette année le concours des maisons fleuries auquel plusieurs germinois ont participé. La municipalité attache beaucoup d'importance à la qualité environnementale de la commune, mais cette qualité ne peut être atteinte, comme nous le soulignons plus haut, qu'avec la participation de tous les germinois par le fleurissement de nos demeures et de nos jardins.

Le jury du concours, composé de conseillers municipaux et du responsable des espaces verts, a pris en compte la qualité et la variété du fleurissement, la recherche esthétique et la contribution à l'embellissement de la commune et de son environnement.

Il a retenu le classement suivant :

- 1^{er} : Mme Aline MAUDONNET
- 2^{ème} : M. Yves et Mme Françoise VERHOEST
- 3^{ème} : M. Pascal BESCOS
- 4^{ème} : Mme Sylvette NOIROT

Toutes nos félicitations aux lauréats et aux participants à ce concours pour leur investissement qui contribue grandement à la qualité de notre environnement.



Collectes des déchets verts

La collecte hebdomadaire des déchets verts s'achèvera le mercredi 24 novembre 2021 et reprendra le mercredi 6 avril 2022.

Plusieurs collectes supplémentaires auront lieu les mercredis :

- 15 décembre 2021; 19 janvier et 16 mars 2022.



Les pignons du centre sportif font peau neuve....

Toujours soucieuse de maintenir en bon état le patrimoine communal, la municipalité a décidé de rénover les pignons du centre sportif. Les travaux ont été réalisés par les agents des services techniques de la commune que l'on peut féliciter pour la qualité de cette rénovation.



Opération ramassage de déchets

A l'initiative de Christophe JUFFT, agent immobilier et habitant de la commune, de nombreux germinois de tous âges se sont mobilisés samedi matin 16 octobre pour une « opération propreté » de la commune. Reconnaisables à leur tee-shirt blanc floqué de vert, ils ont ramassé et rempli de nombreux sacs de détritrus : masques anti-covid, bouteilles en plastique, canettes métalliques, mégots de cigarettes, etc..

On ne peut que féliciter et remercier vivement tous ceux qui ont participé à cette opération et en particulier son organisateur. Mais on ne peut aussi que regretter les personnes qui considèrent la nature comme une poubelle.



INFORMATIONS PRATIQUES

STOP aux nuisances sonores !

Depuis quelques semaines le service d'accueil de la mairie enregistre une augmentation du nombre de plaintes relatives aux bruits de voisinage. Ceux-ci concernent aussi bien l'utilisation d'engins bruyants pour le bricolage ou le jardinage, les fêtes familiales ou amicales ou encore les bruits provoqués par les animaux de compagnie. Toutes ces nuisances, outre la gêne qu'elles occasionnent, sont le plus souvent la source de conflits de voisinage qui n'en finissent pas...

Si toutes les nuisances sonores ne peuvent être évitées, elles sont néanmoins encadrées par des règles que nous vous rappelons régulièrement. Le respect de ces règles par tous est essentiel, c'est lui qui nous permet le « mieux vivre ensemble ».

⇒ Les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par les particuliers à l'aide d'outils ou d'engins mécanisés sont autorisés :

Du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h30

le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

Ils sont interdits les dimanches et jours fériés

⇒ Les nuisances sonores engendrées par les fêtes familiales ou amicales ne sont tolérées que **jusqu'à 22h**. Au-delà, il s'agit de tapage nocturne, infraction qui peut être sanctionnée d'une amende de 68€ (180€ si l'amende est majorée)

⇒ Les bruits provoqués par les animaux de compagnie : les propriétaires de chiens doivent veiller à prendre toutes les mesures nécessaires (collier anti aboiement ou dispositif ultrasonore par exemple) pour éviter, notamment pendant leur absence, les aboiements répétés, de jour comme de nuit, de leur chien.

Chacun d'entre nous est invité à faire preuve de civisme en appliquant ces quelques règles. C'est une marque de respect à l'égard de notre voisinage et une assurance du bien.



**BRUITS
de voisinage**

**Tous responsables
Tous concernés**

Campagne d'affouages 2021-2022

Fidèle à sa tradition, la commune propose aux germinois de participer à la campagne d'affouage 2022 dans les bois communaux.

La campagne d'affouage permet à ceux qui y participent non seulement de récolter plusieurs stères de bois à un prix très modique mais aussi, par le choix des parcelles sur lesquelles elles sont réalisées, de participer à l'entretien et la régénération du patrimoine forestier de la commune.

Les germinois intéressés sont invités à s'inscrire au secrétariat de la mairie **avant le 25 novembre**.

Un forfait de **30 € / parcelle** de 5, 6 stères en moyenne sera payable d'avance.

Nouveau : l'inscription fera l'objet d'une facturation qui vous sera transmise par le trésor public auprès duquel il faudra régler directement.



LA MEDIATHEQUE

35ème salon régional du livre pour la jeunesse : Exposition et rencontres à la médiathèque :

Les élèves des trois classes de maternelle de l'école de Saint-Germain ont rencontré l'illustrateur Philippe Jalbert le vendredi 15 octobre et découvert ainsi son métier : créateur d'histoires et de dessins de loups...



Le samedi 16 octobre, Inkyeong Kim, illustratrice originaire de Corée du Sud, a animé un atelier autour de ses animaux stylisés en lien avec l'exposition « Zoo in my hand ».

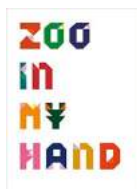
Nouvelles acquisitions : Romans adultes :

- Le fabuleux carnet des silences / C. Pooley
- Premier sang / Amélie Nothomb
- La volonté / Marc Dugain
- Enfant de salaud / Sorg Chalandon
- Un jour ce sera vide / Alain Mascaro
- La porte du voyage sans retour / Diop
- Où vivaient les gens heureux / Joyce Maynard
- A la lumière de nos jours / C. Sabard
- Et ils dansaient le dimanche / Paola Pigani
- Là où chantent les écrevisses / Delia Owens
- Ce que les étoiles doivent à la nuit / A. G. Huon
- Les sœurs Charpy / S. Camaille
- La vie a plus d'imagination que nous / C. Sabard
- Une soupe à la grenade / M. Mehran



Albums jeunesse :

- Il était une fois le petit chaperon rou... / P. Jalbert
- Si le loup était pressé / P. Jalbert
- Promenons nous dans la nuit / Inky Kim,
- Zoo in my hand / Inkyeong Kim, Ed. du Livre



Après-midi jeux : Le mercredi 24 novembre à 14h30, 15h30 et 16h30

Séances jeux pour tous, avec Sophie de la ludothèque itinérante La Trottinette.

Gratuit, sur inscription



Café des lecteurs :

Rendez-vous
le vendredi 19 novembre à 14h30



Atelier « papier d'Hiver » :

Des histoires autour de l'hiver et du bonhomme rouge ainsi qu'un atelier papier, pour petits et grands.

Le mardi 21 décembre à 15h00
Gratuit, sur inscription



Horaires d'ouverture de la médiathèque :

| | |
|----------------|-------------------|
| Mardi et Jeudi | / 16h-18h |
| Mercredi | 10-12h / 14h-18h |
| Vendredi | / 14h-18h |
| Samedi | 10h-12h / 14h-17h |

Fermeture durant les fêtes :

du 25 décembre au 03 janvier 2022 inclus.



L'équipe de la médiathèque vous souhaite de joyeuses fêtes



Médiathèque municipale de Saint-Germain

rue des Cerisiers

10120 Saint-Germain

Tél. : 03-25-72-52-35

contact@mediatheque-saintgermain.fr

www.mediatheque-saintgermain.fr



Toute l'équipe
de votre Super U
vous souhaite d'excellentes
fêtes de fin d'année

SUPER U

150 route de Troyes
10120 SAINT GERMAIN
Tél. : 03 25 75 93 30

www.superu-saintgermain.com

DRIVE

coursesu.com

St Germain

HORAIRES D'OUVERTURE

Notre équipe vous accueille :

du Lundi au Samedi :

8h30 à 19h30

**Le vendredi
de 8h30 à 20h**

**Le dimanche
de 9h à 12h30**

NON STOP

